

DOCUMENT D'INFORMATIONS-CLÉS SUR LES ACTIFS CLIENT 'CAKID'

Ce document vous fournit des informations-clés concernant les actifs client et la façon dont ces actifs sont protégés. Ce document ne constitue pas un matériel promotionnel. L'information qu'il contient est exigée par la loi pour vous permettre de comprendre comment vos actifs sont détenus et quels risques potentiels ils représentent. Nous vous conseillons de le lire afin de prendre une décision d'investissement éclairée.

AvaTrade EU Limited ("AvaTrade") est une société d'investissement irlandaise agréée et réglementée par la Central Bank of Ireland ("CBI", Banque Centrale d'Irlande), arrêté n° 375/2017 des Directives de l'Union européenne (sur les Marchés d'instruments financiers) ("MiFID II") de 2017. AvaTrade est également autorisée par la CBI à détenir des actifs client en vertu de la Réglementation sur les actifs client ("CAR", Client Asset Regulations) de 2015.

Client Asset Regulations 2015 (CAR)

La Réglementation sur les actifs client établit la protection nécessaire aux actifs client qui s'appliquent aux sociétés agréées par la CBI en vertu de la MiFID. La CAR est établie selon sept rubriques que la CBI considère comme les sept Principes des Actifs Client de base.

Ségrégation	Tous les actifs client sont détenus séparément des actifs propres de la société. Ceci inclut la ségrégation de la comptabilité et des dispositions des représentants.
Désignation et enregistrement	Les actifs client sont clairement identifiés dans les registres internes de la société. Toute partie externe est tenue d'identifier les actifs client comme tels et de les identifier comme étant séparés des actifs de la société.
Rapprochement	Les registres sont maintenus de sorte que la société puisse rendre des comptes précis sur les actifs client détenus pour chaque client. Ces comptes sont disponibles à tout moment et immédiatement. Un rapprochement régulier est effectué entre les registres maintenus par la société et les registres de tiers.
Calcul journalier	Chaque jour ouvrable, la société assure que les fonds client agrégés détenus soient égaux au montant devant être détenu au nom des clients. Le calcul journalier est effectué par clôture du change par rapport au jour ouvrable précédent.
Divulgaration au client et	L'information est rendue disponible aux clients afin qu'ils sachent comment et où leurs actifs sont détenus et quels sont les risques

consentement du client	éventuels qui en découlent. De plus, les clients sont informés lorsque leurs actifs sont détenus (ou non détenus) dans le cadre d'un régime de protection.
Gestion des risques	La société applique ses systèmes et des contrôles appropriés pour identifier les risques liés aux actifs client. Si nécessaire, des contrôles visant à atténuer les risques sont mis en place pour contrer les risques identifiés.
Examen	Les procédures et contrôles des actifs client sont soumis à un audit par un cabinet d'audit externe. De plus, la fonction de vérification de la conformité examine la mise en pratique des procédures liées à l'actif client dans le cadre du programme de respect de la conformité.

Quels sont les actifs client?

Les actifs clients sont les fonds que les clients d'AvaTrade confient à AvaTrade. Les actifs client comprennent aussi les fonds détenus par un client auprès d'AvaTrade qui sont le produit de la clôture de positions de négociation profitables. Les actifs client représentent donc la valeur de l'équité détenue dans un compte client auprès d'AvaTrade.

AvaTrade est tenue de détenir et de protéger les fonds de ses clients tel que requis par l'Irish Statutory Instrument No. 104 de 2015 conformément à la Central Bank (Supervision and Enforcement) Act 2013 (Article 48(1) Réglementations sur l'actif client pour les sociétés d'investissement de 2015.

Pour consulter l'Irish Statutory Instrument No. 104 de 2015, veuillez cliquer [ici](#)

Pour consulter The Central Bank of Ireland's Guidance on Client Asset Regulations For Investment Firms (Conseils de la Banque Centrale d'Irlande sur la réglementation des actifs client à l'usage des Sociétés d'investissement) , veuillez cliquer [ici](#)

Veillez noter que, même si l'objectif d'un régime d'actif client est de réglementer et de protéger la gestion des actifs client, il ne peut jamais éliminer totalement tous les risques inhérents aux actifs client, comme la fraude ou la négligence. De plus, le régime d'actifs client ne concerne pas la hausse ou la baisse de la valeur d'un investissement, il se concentre sur la protection des fonds à détenir par les sociétés de financement équivalent à la valeur de l'investissement du client.

Actif client, FAQ

Où seront détenus mes dépôts ?	<p>AvaTrade dispose de comptes ouverts désignés sous le nom de Comptes Actif Client auprès de plusieurs institutions bancaires internationales pour détenir les fonds de ses clients.</p> <p>Celles-ci incluent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. National Westminster Bank Plc 2. Barclays bank PLC Italy 3. Barclays Bank UK PLC <p>Tous les fonds client sont détenus dans ces comptes en vertu d'accords qui précisent que ces fonds n'appartiennent pas à AvaTrade et ne peuvent en aucun</p>
--------------------------------	---

	cas être utilisés par ces institutions bancaires pour acquitter toute somme due par AvaTrade.
Comment AvaTrade décide-t-elle du compte bancaire sur lequel mes fonds seront détenus ?	AvaTrade détient des fonds client uniquement auprès de banques ayant reçu la note B ou plus par les agences de notation Moody's et S&P.
Que se passerait-il en cas de défaillance d'AvaTrade?	En cas de liquidation ou de défaillance d'AvaTrade, une protection supplémentaire existe pour les clients de détail, qui pourront avoir recours à l'Investor Compensation Company Ltd ("ICCL"), établie en vertu de l'Investor Compensation Act de 1998. L'ICCL a été financée par l'industrie des services financiers et elle compte AvaTrade parmi ses membres. Informations concernant le système de compensation sur www.investorcompensation.ie . Les comptes client individuels sont protégés en vertu de l'ICCL à hauteur de 90% de la somme perdue, et jusqu'à 20 000 €.

Surveillance et protection externes

Les contrôles établis au sein d'AvaTrade font l'objet d'un examen et d'une surveillance de la part de plusieurs parties externes. La CBI surveille l'activité de la société concernant les actifs. En vertu des réglementations correspondantes, la société est tenue de fournir des informations à la CBI mensuellement et annuellement.

Cette information est enregistrée dans les systèmes de surveillance du risque de la CBI. De plus, il se peut que la CBI exige une inspection sur place des opérations de la société. Ces inspections sont notifiées dans un délai très court, la société est donc à tout moment préparée à cette éventualité.

Les procédures concernant l'actif client et la protection des actifs clients d'AvaTrade font l'objet d'un examen par Commissaire aux comptes externe. Cet audit est pour le moment effectué tous les six mois par nos commissaires aux comptes externes.

Notre cabinet d'audit actuel est la société Grant Thornton, qui dispose d'une solide expérience dans le domaine au niveau international.

Quels sont les principaux risques liés à la protection des comptes client?

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie, également connu sous le nom de risque de défaillance, est le risque impliquant qu'une contrepartie ne paiera pas ce qu'elle est tenue de payer sur une transaction en attente de paiement. De plus, la valeur d'un investissement peut être négativement affectée si elle est exposée à une institution connaissant des problèmes de solvabilité ou autre difficulté financière (défaillance).

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant d'un processus interne, de personnes et systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements externes. Pour chaque société, il existe un risque que son personnel, ses processus et systèmes soient imparfaits, et que des pertes soient causées par des erreurs ou des opérations inefficaces. **Risque de fraude**

Le risque de fraude concerne une imposture intentionnelle pour profit personnel ou dommage à un autre individu ayant été perpétrée au sein de ou en-dehors de la société.

Risque de mutualisation

AvaTrade détient les fonds client dans des comptes mutualisés. Un compte mutualisé est un compte contenant les actifs de plusieurs clients. Il existe un risque, en cas d'insolvabilité de l'institution de crédit, de la partie pertinente ou du dépositaire éligible, que la désignation des comptes mutualisés comme actifs client ne soit pas reconnue par un commissaire liquidateur ou que la reconnaissance de cette désignation soit retardée, empêchant ou retardant ainsi la capacité d'AvaTrade à contrôler vos actifs.

Contrôles pour permettre d'atténuer le risque

Bien qu'une société ne puisse jamais totalement éliminer le risque, les sociétés adhérant aux MiFID telles qu'AvaTrade et qui sont assujetties aux Réglementations des Communautés Européennes en vertu de la Directive sur les marchés d'instruments financiers (réglementations MiFID), sont tenues de mettre en place les politiques et procédures adéquates conçues pour détecter tout risque de manquement de la part de la société à respecter les dispositions des réglementations MiFID. De plus, les sociétés adhérant aux MiFID doivent surveiller et évaluer régulièrement l'adéquation et l'efficacité des systèmes, mécanismes internes de contrôle et dispositions établies, mises en place ou maintenues conformément aux Réglementations, et prendre les mesures nécessaires pour traiter tout manquement de la société à répondre à ses obligations.

Les actifs client d'AvaTrade sont protégés et cloisonnés dans des comptes client désignés et ségrégués des actifs d'AvaTrade. AvaTrade utilise ses processus poussés de contrôle et de gestion des risques pour se conformer au régime d'actif client et assurer une ségrégation continue des actifs du client et d'AvaTrade.

Divulgation

AvaTrade avertira ses clients lorsqu'un changement important a eu lieu dans le CAKID (Document d'informations-clés sur les actifs client)

Autres informations

Si vous recherchez de plus amples informations concernant les actifs client, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

AvaTrade EU Limited, Five Lamps Place, Amiens Street, Dublin 1
E-mail : compliance@avatrade.com Web : www.avatrade.ie.

AVA Trade EU Ltd opérant sous le nom AvaTrade est règlementée par la Banque centrale d'Irlande, sous le numéro d'immatriculation C53877. Le présent Document d'informations-clés sur les actifs client a été mis à jour le 31er janvier 2020.